

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
**4.2. RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE
14B. OUTARVILLE**

**DOCUMENT DE TRAVAIL
PROVISOIRE**



DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de cœur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
- Zone Usal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone Usal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone Usca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux camping et hébergements de loisirs
- Zone Usé - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone Usf - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone NJ - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone IAUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone IAUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs

PRÉSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimal des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Article L.151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 CPCU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2^e CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1^e CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1^e CU)
- ▲▲ Ligne d'itinéraire alternatif des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- ▲▲ Itinéraire piédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (Article L.151-23 Code Urbanisme)
- * Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2^e GU)
- * Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- ... Cimetière
- *** Autre

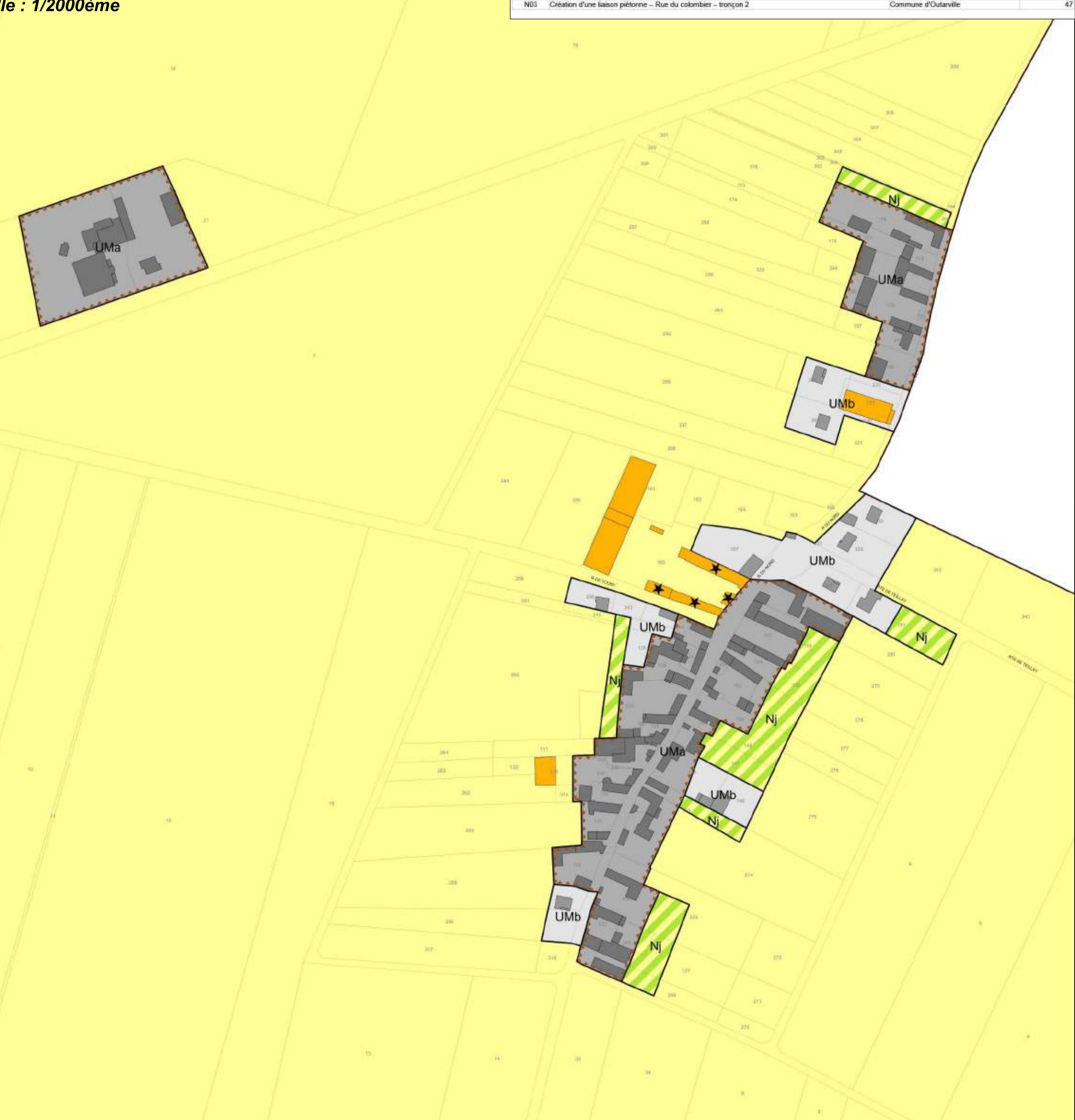
Fond de Plan Cadastral Informé (bâti et parcellaire) - Etatut DGIFP - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	NOM	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFACE (m²)
N01		Commune d'Outarville	2 762
N02	Création d'une liaison piétonne - Rue du calvaire - tronçon 1	Commune d'Outarville	371
N03	Création d'une liaison piétonne - Rue du calvaire - tronçon 2	Commune d'Outarville	47

GERMONVILLE
Echelle : 1/2000ème

LE
LUTEAU



PONTVILLE
Echelle : 1/2000ème



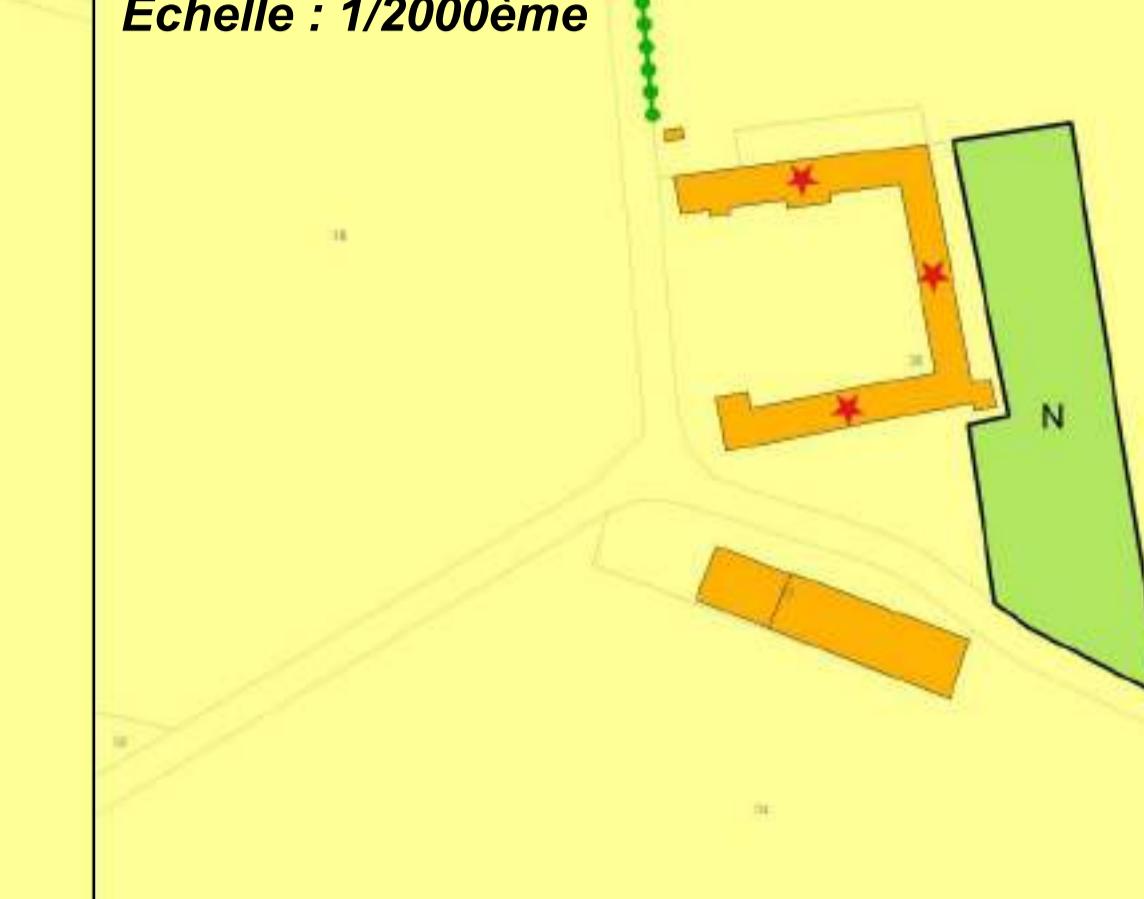
CORSAINVILLE
Echelle : 1/2000ème



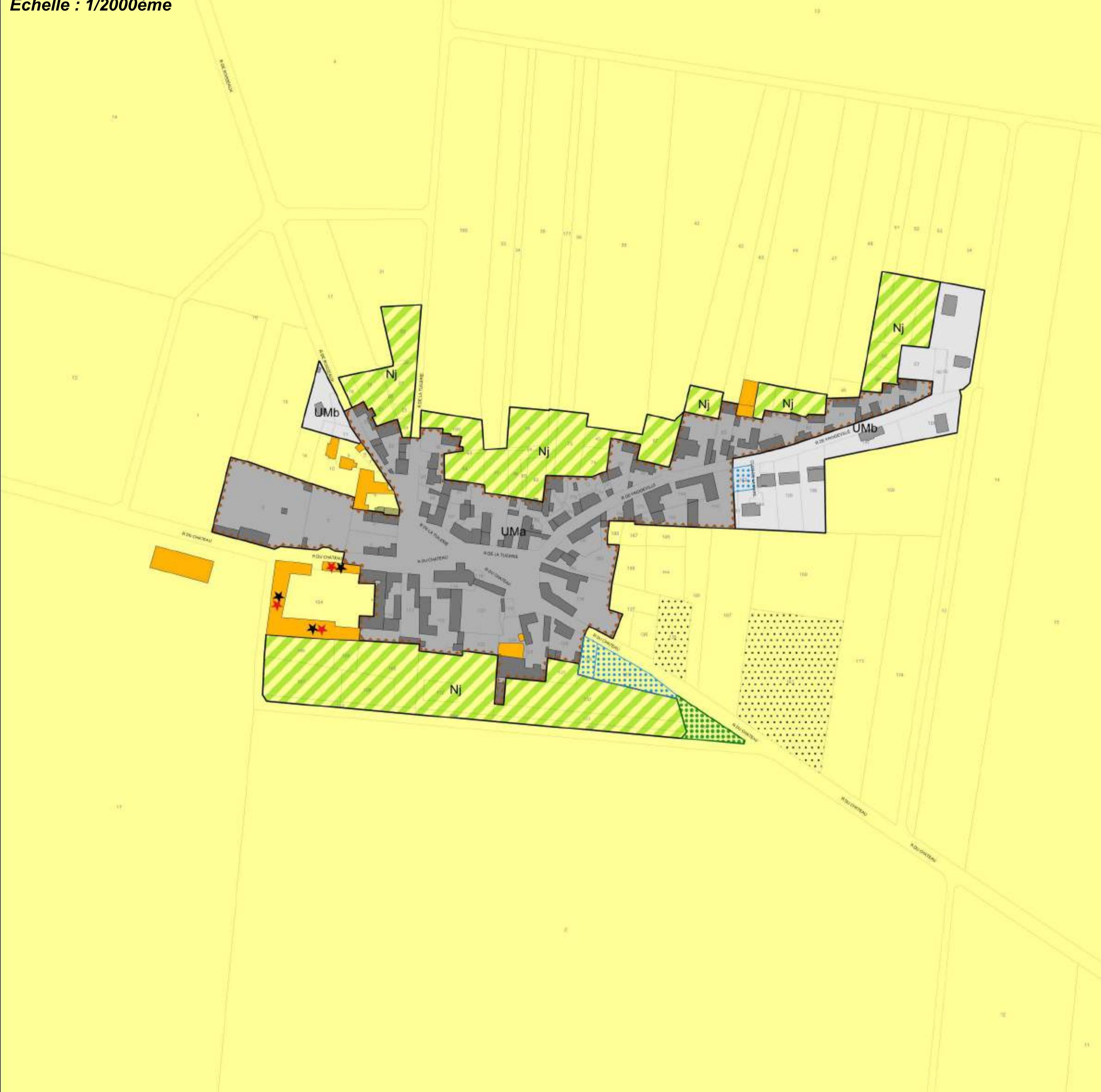
ESBORDES
Echelle : 1/2000ème



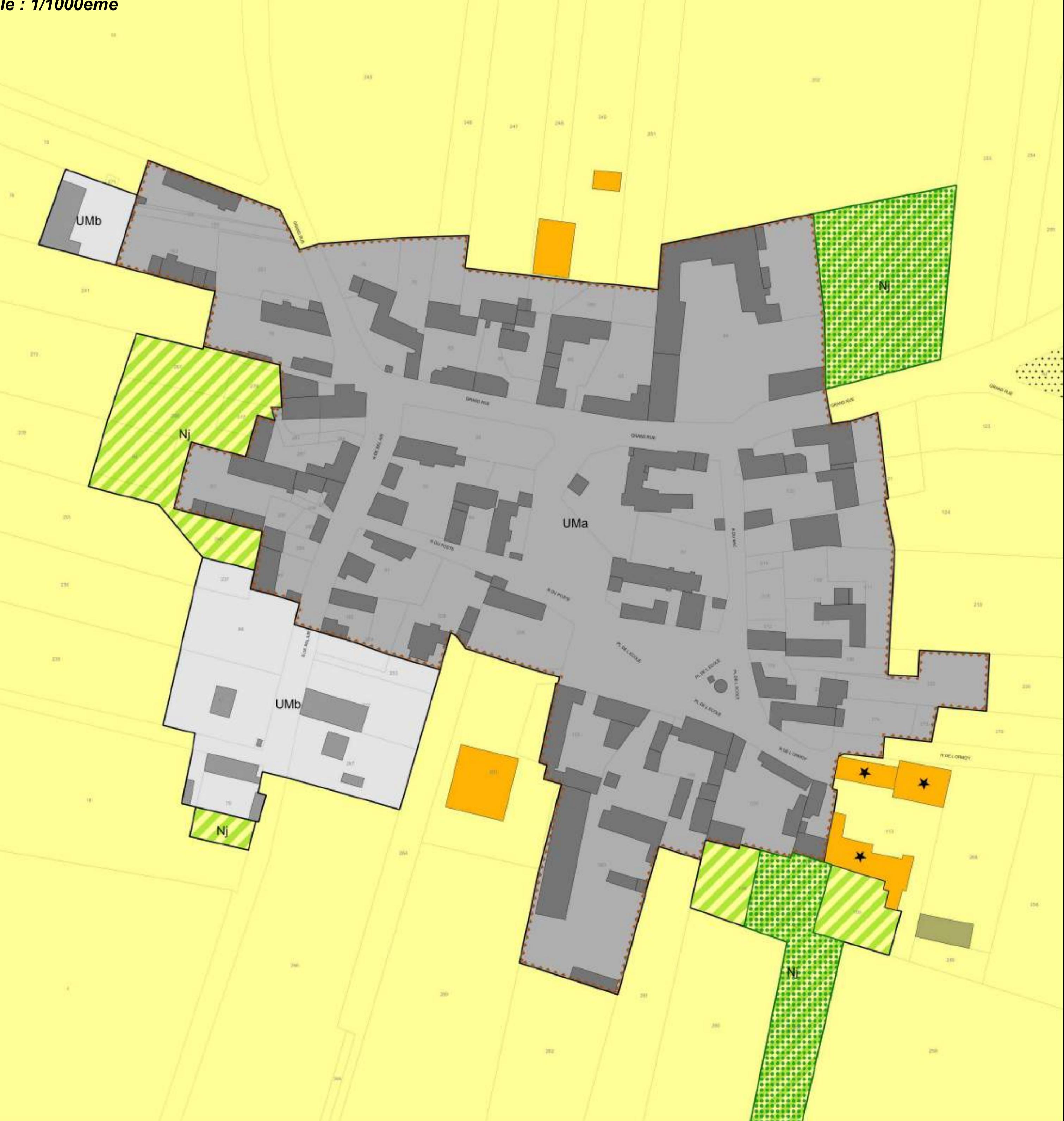
ESPERENNES
Echelle : 1/2000ème



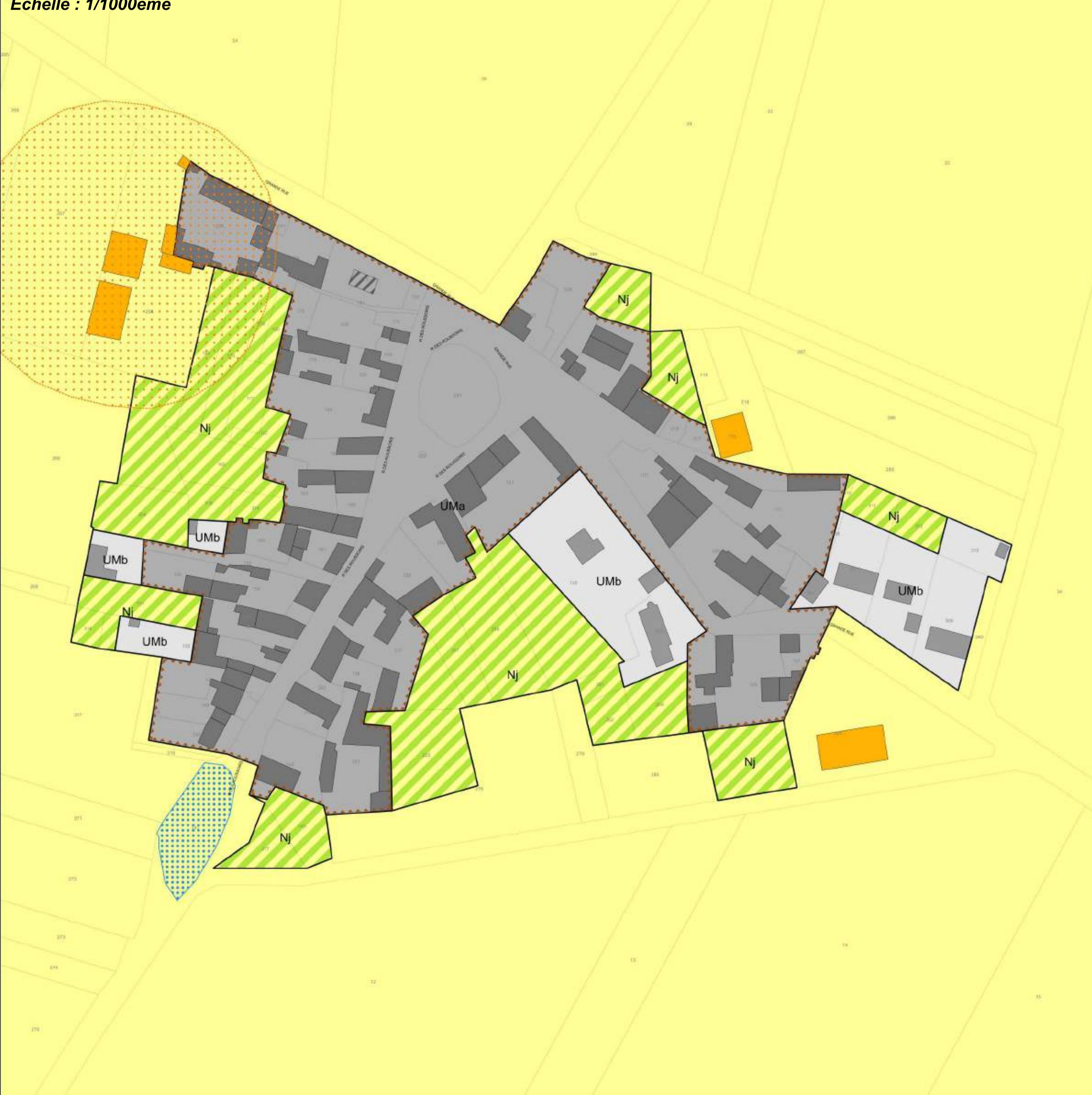
SAINT-PERAVY
Echelle : 1/2000ème



TEILLAY-LE-GAUDIN
Echelle : 1/1000ème



EPREUX
Echelle : 1/1000ème



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2. RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE 14c. OUTARVILLE

**DOCUMENT DE TRAVAIL
PROVISOIRE**



DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de cœur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USai - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USa - Zone urbaine spécialisée dédiée aux camping et hébergements de loisirs
- Zone USE - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USU - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AES - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone NJ - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs

PRÉSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de la Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L.151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- ▲▲ Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- ♦♦ Itinéraire piédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- ◆◆ Haie ou alignement d'arbres protégés (Article L.151-23 Code Urbanisme)
- * Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- * Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- ◆ Cimetière
- ▲ Autre

Fond de Plan Cadastral Informé (bâti et parcellaire) - Etatlab DGFiP - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NOMBRE ET INTITULE	CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFACE (m²)
NE1		Commune d'Outarville	2 762
NE2	Création d'une liaison piétonne - Rue du cabrier - tronçon 1	Commune d'Outarville	37
NE3	Création d'une liaison piétonne - Rue du cabrier - tronçon 2	Commune d'Outarville	47

VERSION 01/12/2023

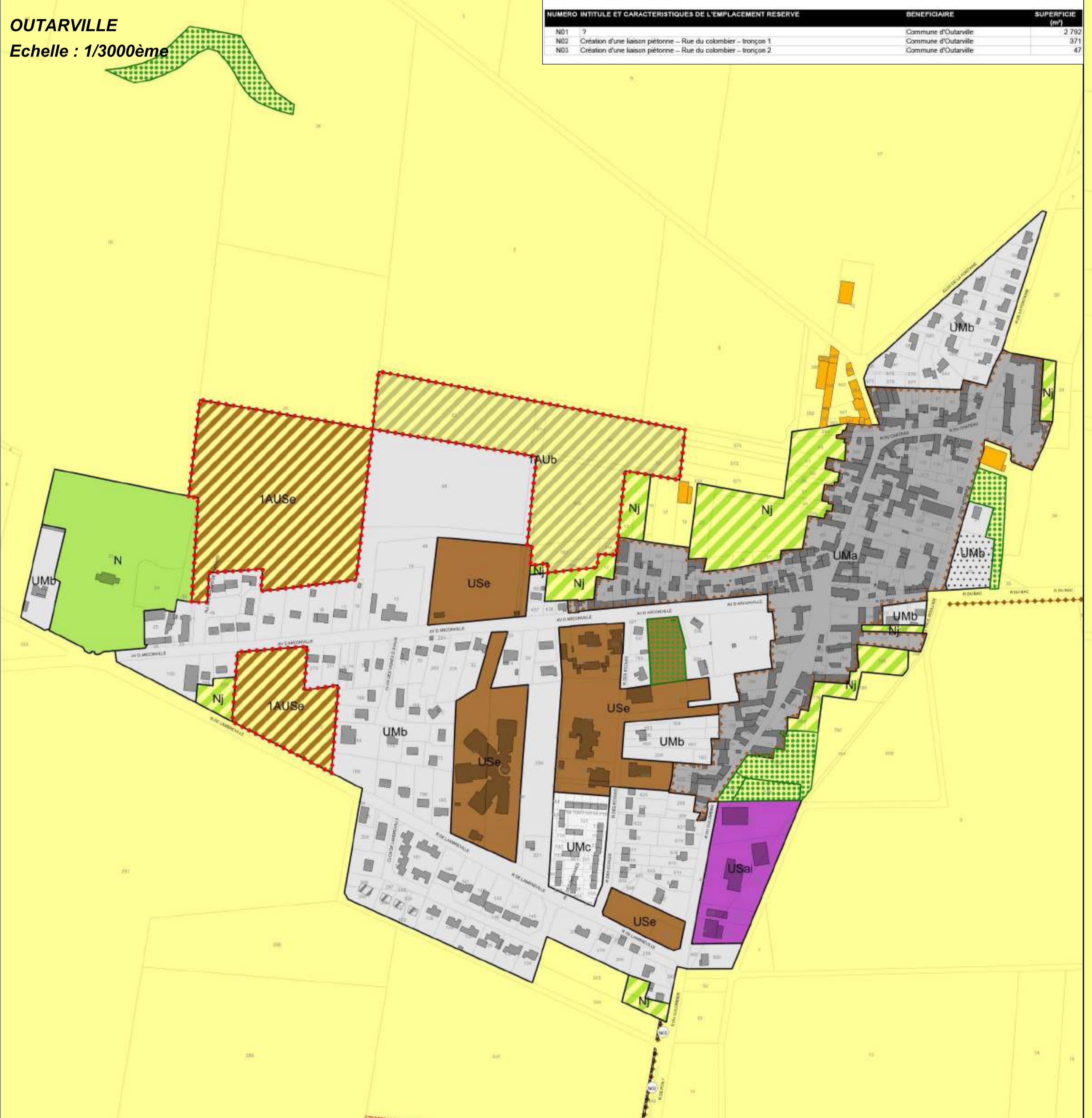
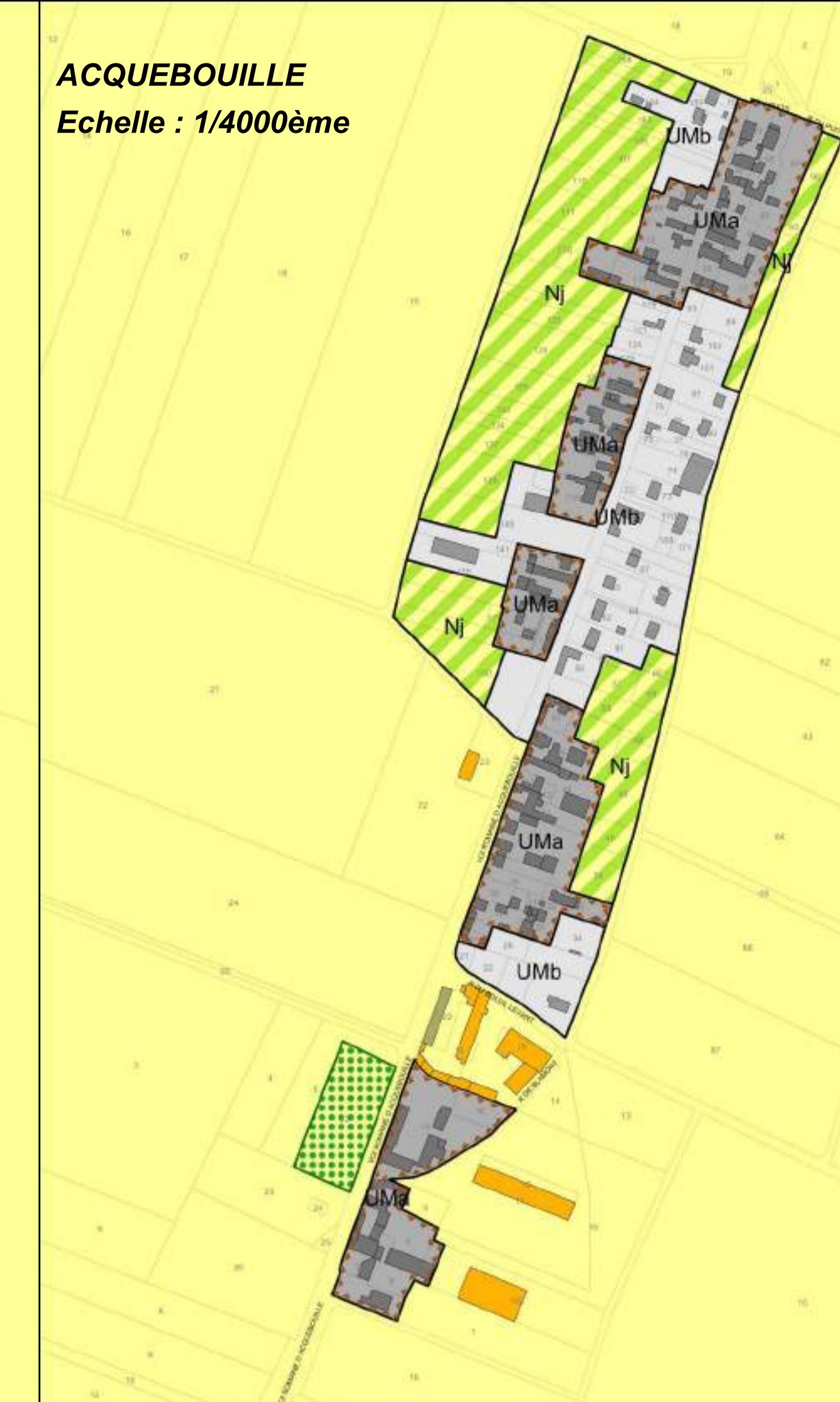
FARONVILLE

Echelle : 1/1500ème



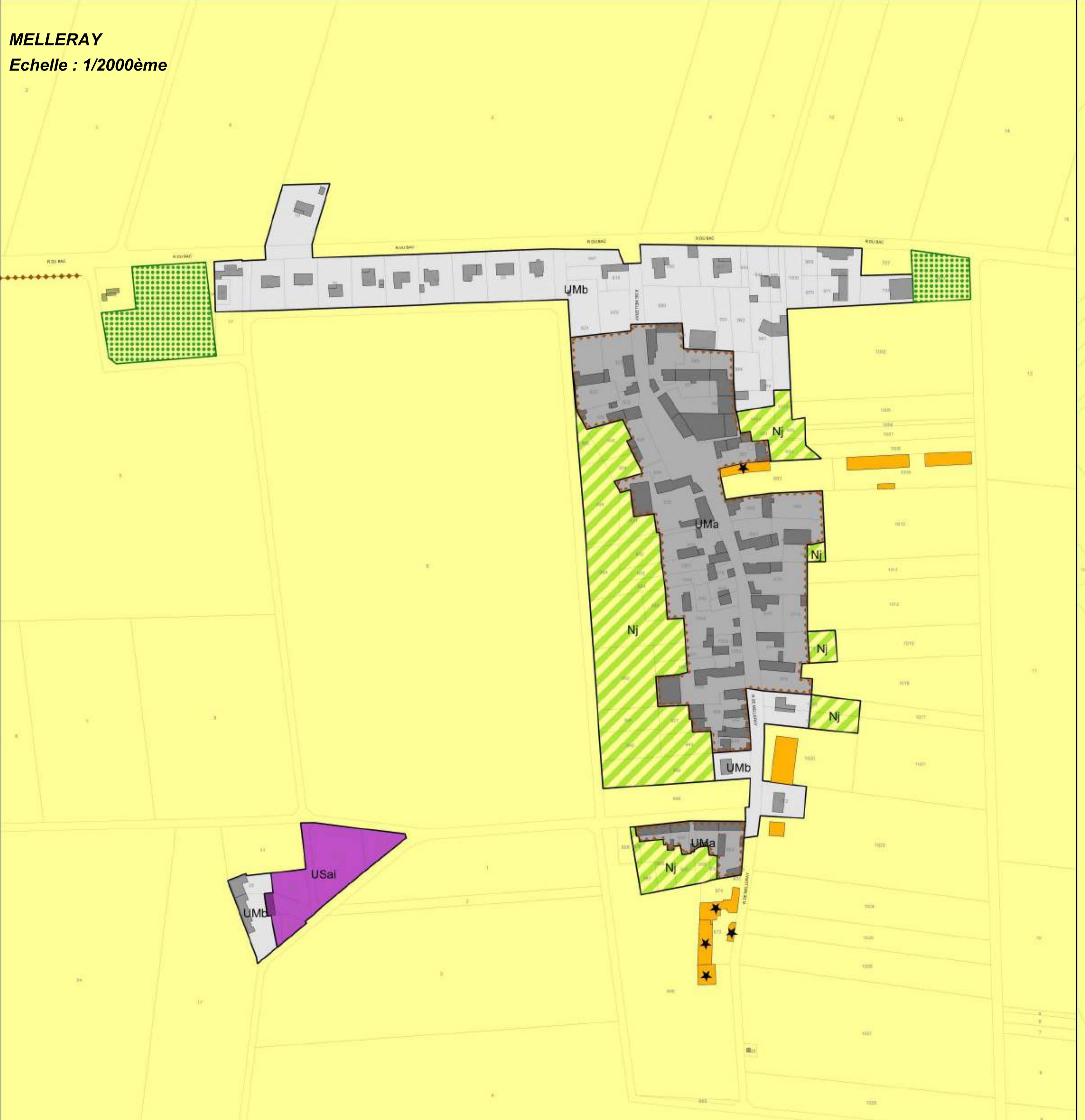
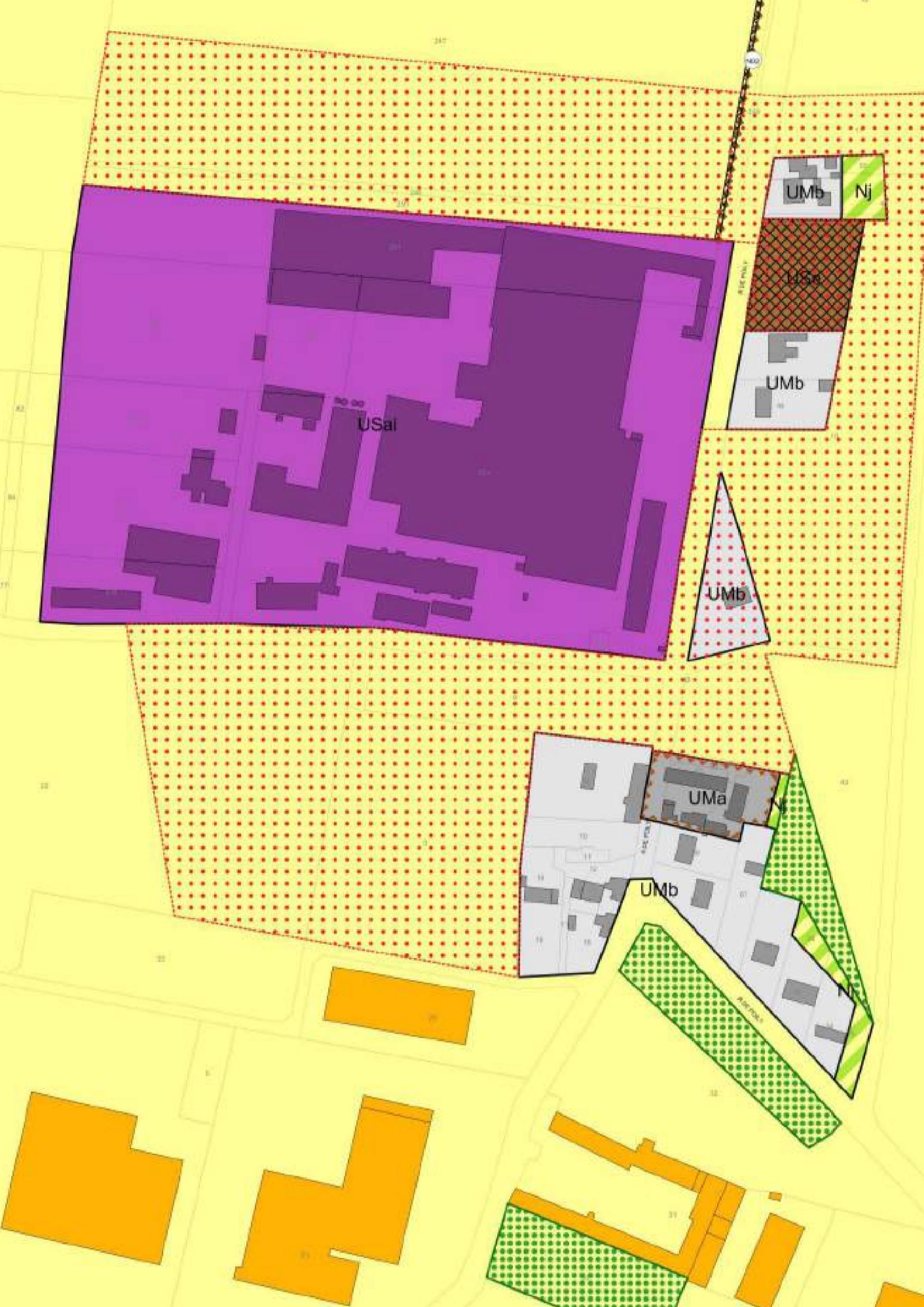
ACQUEBOUILLE

Echelle : 1/4000ème



POILY

Echelle : 1/2000ème



ALLAINVILLE-EN-BEAUCE

Echelle : 1/2000ème

